

La seigneurie de Montagny [suite]

Autor(en): **Brulhart, Fridolin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **16 (1928)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SEIGNEURIE DE MONTAGNY¹

par

FRIDOLIN BRULHART, chapelain.

(Suite)

Aymon IV, seigneur de Montagny. (1334-1364)

Deux oncles du jeune Aymon de Montagny, Jean et Girard, étaient chevaliers de St-Jean de Jérusalem et recteurs de maisons de cet ordre en France. De son côté, la mère du jeune seigneur, Catherine de Neuchâtel, en relation avec les Montjoie, les Montbéliard et les familles parentes de son frère le comte de Neuchâtel, fit de longs séjours en Franche-Comté, laissant à un châtelain le soin de gouverner la seigneurie de Montagny. C'est pendant un de ces séjours que le jeune Aymon fit la connaissance d'une jeune et belle héritière qu'il épousa plus tard. Elle s'appelait Louis d'Andelosio et appartenait à la famille noble des d'Andelot dont le château se trouvait dans le département actuel du Jura.

Les de Prez.

Jean de Prez et son neveu Richard affirmaient posséder la complète juridiction sur tout le village et territoire de Prez avec divers droits sur les hommes abergataires et tenanciers d'Hauterive établis dans cette contrée, tandis que l'abbé d'Hauterive, Aymon de Dompierre, et les religieux niaient cette juridiction. L'intervention de Louis

¹ Voir les « *Annales* » de 1925 et 1926.

de Savoie, en 1333, avait fait conclure un arrangement entre le Couvent et les de Prez.

L'année suivante, le seigneur de Vaud, vendit le 21 avril, en pur et franc alleu, à Amédée de Moudon, bourgeois de Montagny, 1^o 26 tènements situés au territoire de Prez avec un rendement de 14 livres 19 sols, 101 coupes d'avoine et 35 chapons ; 2^o 36 tènements sur le territoire de Corserey, donnant 15 livres un sol, 135 coupes d'avoine, mesure de Montagny, et 49 chapons ; 3^o sa dime de Prez, la Rape de Corserey, la moitié des fours et moulins de Prez et de Corserey, avec domaine, droits et juridiction ; le tout pour la somme de 2035 livres lausannoises¹.

Cette famille, dite de Moudon, existait depuis fort longtemps à Estavayer. Une branche s'établit à Montagny. Il en était de même des Moraz, donzels dont le nom se modifia en s'écrivant plus tard Morat.

La seigneurie pendant la minorité d'Aymon.

Jean Rych, de Fribourg, avait prêté à feu Guillaume de Montagny 15 livres tournois. En mars 1335, il reçut de Catherine de Neuchâtel, veuve de Guillaume, un acompte de 100 livres lausannoises ; pour le reste Catherine lui céda le dime de Noréaz, retenant toutefois le droit de rachat.

Guillaume II avait déjà beaucoup dépensé avant sa mort. Catherine, fille de comte, dépensière, songeant peut-être à son troisième mariage, avait besoin d'argent pour ses voyages. De là beaucoup d'emprunts sous forme de vente avec droit de rachat. Un autre Rych, Jacques, avait acheté, dans ces conditions, de Catherine et de ses enfants, à la fin de l'année 1334, les moulins, les battoirs, des biens et des dîmes à Seedorf et à Montagny pour le prix de 417 livres lausannoises.

Le 6 décembre 1335, le chevalier Jean de Montagny, tuteur de ses neveux Aymon et Henri, affranchit divers particuliers de la servitude, de la condition de tail-

¹ Reg. d'Hauterive.

lables et de quelques corvées dues au seigneur. Les affranchis payèrent 30 livres lausannoises

Au printemps suivant, Pierre Azonis de Fribourg, concéda à Jean de Montagny et à Catherine de Neuchâtel, tutrice de ses enfants, le droit de racheter dans le terme de cinq ans divers biens qu'il leur avait achetés à Tours, Dompierre, Domdidier, Corcelles, Montagny, Lentigny et Lovens, pour le prix de 535 livres ¹. Ce Jean de Montagny, recteur de la maison d'Epallye (diocèse de Langres), chevalier de St-Jean, avait été choisi comme arbitre pour régler un différend entre la ville de Fribourg et les Maggenberg d'une part et Heinzmann d'Eptingen de l'autre ². Ce même chevalier vendit à la ville de Fribourg, au nom de ses neveux, la moitié du péage de la ville et la moitié de la cense des maisons soit les « theyses ». Le theyse était une redevance de 12 derniers que les bourgeois payaient annuellement pour chaque maison. L'autre moitié appartenait au comte de Gruyère. Ces revenus avaient été donnés comme hypothèques pour les 200 marcs d'argent promis au comte et à Guillaume I de Montagny avant leur départ pour l'Italie. Jean de Montagny reçut la part de ses neveux soit 100 marcs, en 1336 ³.

La même année, Catherine de Neuchâtel et ses enfants, avec l'autorisation du tuteur Jean, avait encore vendu des biens considérables dans les territoires de Domdidier, Dompierre, Russy et Léchelles pour 1100 livres lausannoises le droit de rachat fut réservé ⁴.

En novembre 1337, le chevalier Jean de Montagny accensa au nom de ses neveux une maison et divers biens à Guillaume de Cossonnay, bourgeois de Montagny, pour une redevance annuelle de 5 sols. Ces biens étaient situés à Montagny et à Belmont.

¹ Arch. de Turin.

² Rec. diplom. II, p. 158.

³ Ibid.

⁴ Arch. de Turin.

Les de Montagny-Belp.

Hartmann I^{er} de Montagny, frère de Guillaume I^{er} avait, comme on l'a vu, obtenu en partage, la seigneurie de Belp. Il mourut en 1281. Son fils Ulrich, mari de Clara d'Affoltern, dame de Waldsberg, était sénateur de Berne en 1330 mais ne vivait plus en 1325. Il laissa trois enfants : Hartmann II, qui fut seigneur de Belp depuis 1324, Gilles et Marguerite.

Hartmann II était encore seigneur de Belp en 1337. Il eut deux fils et trois filles : Ulrich qui mourut jeune, Jean de Montagny qui ne laissa pas d'enfants, Nicole, Alexia et Catherine. Leur mère était Nicole d'Englisberg-Illens. Catherine fut la dernière des Montagny-Belp. Son mari, Pierre d'Estavayer-Cugy, devint seigneur de Belp. Après sa mort, Catherine et son fils, le célèbre Girard de Cugy, vendirent, vers 1383, la seigneurie de Belp à Pierre Wabern de Berne.

Le seigneur de Montagny-les-Monts restait cependant seigneur dominant de Belp. Nous verrons Aymon IV prêter serment de fidélité à Louis de Savoie aussi bien pour Belp que pour Montagny. Cette formule était peut-être bien illusoire car on ne retrouve aucun acte de vassalité de la famille de Belp envers celle de Montagny. Le sire de Belp était surveillé par les Bernois.

Guerre contre Payerne (1338).

De graves dissensions s'étaient élevées entre la seigneurie de Montagny et la ville de Payerne. Celle-ci avait profité de la minorité du seigneur pour accaparer des terres et des droits ; le prieur Aymon de Montagny était mort ; mais, un autre oncle des enfants de Montagny, le chevalier Jean, prit leur défense ; les seigneurs de Cugy et d'Estavayer s'unirent à lui ; il s'en suivit une véritable guerre avec homicides, incendies, enlèvement de prisonniers, de bétail, de récoltes, etc. Par l'entremise et l'ordre du comte Amédée de Savoie et d'Isabelle de Châlons, dame de Vaud,

une trêve fut imposée aux belligérants, le 1^{er} juin 1338. Cette trêve fut suivie de différentes conventions ou traités de paix où l'on voit quelque peu ce que les adversaires se reprochaient. Les bourgeois de Payerne, convoqués au son de la cloche, s'étaient armés et avaient attaqué le village de Cugy et y avaient mis le feu à plusieurs endroits. Ils avaient enlevé le bétail, des meubles et des récoltes appartenant au seigneur Gérard de Cugy. Ils avaient commis les mêmes excès à Cugy et blessé à mort plusieurs hommes. La maison de Gérard, ses moulins étaient brûlés, les arbres coupés. Les mêmes déprédations avaient répandu la terreur à Vallon, à Franey, Nuvilly, Morens et Bussy et dans le mandement de Montagny. Les Payernois, de leur côté, accusaient leurs ennemis d'avoir tué un de leurs bourgeois et commis d'autres meurtres accompagnés d'incendies à Trey, à Corcelles et à la Bretonnière.

Peu s'en fallut que Fribourg ne vint au secours de Montagny. Les représentants du comte de Savoie, les baillis de Vaud et du Chablais condamnèrent la ville de Payerne à payer 500 livres lausannoises d'indemnité. Cette somme fut remise à la veuve de Girard après la bataille de Laupen. La sentence concernant Montagny est introuvable.

A la bataille de Laupen, 1339, où mourut le vaillant Girard I^{er} d'Estavayer-Cugy, il y eut probablement des vassaux de Montagny. Les chroniques disent qu'un seigneur de Montagny fut tué dans cette bataille, mais les deux fils de Guillaume étaient encore sous tutelle; le seigneur de Montagny-Belp était bourgeois de Berne. Les oncles d'Aymon et d'Henri sont encore mentionnés en 1346. La chronique commet donc une erreur.

Administration de la seigneurie.

En novembre 1340, Richard de Prez, tuteur d'Aymon et d'Henri de Montagny, fit en faveur de leur mère Catherine de Neuchâtel, une reconnaissance dotale de 1400 livres. Il assura cette somme sur les terres de la Molière, de Dom-

pierre, de Grandcour, de Portalban et autres. Louis de Savoie approuva l'acte.

Le 19 décembre, Jacques Rych de Fribourg, accorda aux coseigneurs Aymon et Henri le droit de racheter la dîme de Noréaz que leur père Guillaume avait vendue pour 250 livres. Les deux jeunes seigneurs rachetèrent en 1341 de Pierre d'Avenches la moitié des censes annuelles et revenus féodaux vendus en 1321 et percevables à Chandon, Eysy et Russy, pour 100 livres ¹.

En 1342, Agnelette, veuve d'Ulrich de Seedorf et son fils Guillaume vendent à Perrod Favre et à trois autres bourgeois de Noréaz la coupe de bois de Cologny à Seedorf pour le prix de 12 livres. Ce bois dépendait du seigneur de Montagny.

La même année, Richard de Prez s'empara des biens que tenait du seigneur un nommé Guillaume Porterat qui ne pouvait plus payer les censes dues et les remit à un autre tenancier. Richard était châtelain de Montagny. Il reçut le 20 mai 1342, au nom d'Aymonet et d'Henri, ses pupilles une cense annuelle de 25 sols cédée par un riche bourgeois de Montagny, Humbert Glanterose. Cette cession comprenait 9 coupes de blé et 6 d'avoines ².

En novembre 1343, Jeannod de Moudon, bourgeois de Montagny, fils de Berthod, déclara avoir vendu la coupe d'un bois qu'il tenait en fief du seigneur dans la vallée de l'Arbogne. Il avait livré à Richard 100 sols pour obtenir cette coupe.

Vers la même époque, le jeune Aymon, avec le consentement de son oncle Louis de Neuchâtel et celui du chevalier Richard de Prez, vendit à Pierre Mullet, bourgeois de Fribourg, des biens à Seedorf et à Montagny pour le compte de l'hôpital de Fribourg; il reçut la somme de 180 livres. Louis de Savoie garantit l'exécution de cette vente.

Aymon de Montagny, devenu majeur en 1344, gouverne lui-même sa seigneurie. Il reçoit, au printemps, l'hom-

¹ Arch. de Turin.

² Ibid.

mage de Jacques d'Orbe de Grandcour pour divers biens situés à Grandcour et à Estavayer. La même année, il aberge à Aymon et Jean de Bretignie une grande pièce de pré à Dompierre pour la cense annuelle de 12 livres et demie ¹.

La porterie de Montagny, soit la garde des portes de la ville appartenait à la famille Chaucy ou Chausse dite aussi Callige. Ulrich Chaucy qui la possédait alors la vendit avec d'autres biens et une maison en pierres à Jeannod Goblieres de Montagny, pour 40 livres.

Le 28 novembre 1345, Jeannod dit Vaucher, bourgeois de Morat, reconnaît tenir d'Aymon de Montagny un fief lige qui formait la dot de sa femme Jeanne, fille de Jacques de Mur. Ce fief était situé à Dompierre. Jeannod promit de s'établir dans la seigneurie de Montagny. Le 8 décembre, Perrod fils de Pierre Rych d'Avenches, vendit à Jean Moraz d'Estavayer diverses censes à Russy pour 18 livres lausannoises.

En 1348, quelques particuliers de Payerne reconnaissent tenir du seigneur Aymon divers biens à Marnand et devoir une cense annuelle de 6 coupes de blé et 6 d'avoine ².

Mort de Richard de Prez.

Le chevalier Richard de Prez, vaillant gentilhomme, partit en 1345 pour la Croisade organisée contre les Turcs par le dauphin Humbert du Viennois. Il mourut l'année suivante de la fièvre dans l'île de Négrepont (Eubée), en Grèce ³.

Avant son départ, Richard fit son testament, le 14 février. Il demandait à être enterré au couvent de Hautcrêt. N'ayant pas d'enfant, il désignait comme héritiers ses cousins de Vuillens. Sa femme Bonarine de Châtel devait être usufruitière de ses biens mais l'usufruit fut converti en capital de 1000 livres. Avant sa mort, au mois de mai 1346,

¹ Arch. de Turin.

² Ibid.

³ Annales frib. 1916, p. 121.

Richard confirma son testament ; il demandait qu'on vint de l'Occident chercher son corps pour le ramener à Hautcrêt. Mais à cette époque, les difficultés étaient trop grandes ; la dépouille mortelle du chevalier ne put être rapportée dans sa patrie ; elle fut inhumée dans l'église des Dominicains de Négrepont à laquelle le testateur donna trois draps d'or.

Richard de Prez, descendant de Boson, était fils d'Etienne de Prez. Le berceau de cette famille était donc Prez-vers-Noréaz. Depuis 1339, Richard avait été châtelain de Montagny et tuteur des jeunes seigneurs de ce lieu. Il possédait de grands biens à Prez-vers-Noréaz, à Corserey, à Vuarmarens et dans la paroisse de Siviriez. La famille s'était fixée à Rue. Richard avait construit la chapele ou église de ce bourg en 1336 et il y fonda encore une chapelle qui devint plus tard la propriété des Maillardoz.

Dîme de Villarzel.

Guillaume de Montagny, père d'Aymon, avait vendu à Richard de Prez la dîme de Villarsel-l'Evêque pour 200 livres. Après sa mort une difficulté s'éleva entre Girard de Montagny, chevalier, frère de Guillaume, recteur des maisons de St-Jean-de-Noraye (diocèse de Sens) et de Marnant (Seine-et-Marne) son frère Théobald, leurs neveux, les coseigneurs Aymon et Henri d'une part et Antoine Cornu de Vuillens, son frère Rodolphe de Vuillens, Jean et Mermet de Prez, enfant du donzel Jean, héritiers de Richard, d'autre part au sujet de cette dîme. Les premiers prétendaient que Guillaume n'avait pas le droit de vendre cette dîme parce qu'elle faisait partie de l'héritage de Girard, ce que niaient les de Prez.

Le comte Pierre IV de Gruyère, choisi comme arbitre, déclara que la dîme de Villarsel serait rendue au seigneur de Montagny, dès que celui-ci ou Girard aurait déposé à Romont, entre les mains de l'abbé de Hautcrêt, la somme de 200 livres. Acte du 22 janvier 1346 = (1347), muni

des sceaux du comte de Gruyère et du bailli de Vaud¹. Villarsel dépendait de l'évêque de Lausanne. Pour la dime en question, le seigneur de Montagny était vassal du prélat; la vente sans l'autorisation de ce dernier était devenue caduque et révocable.

Aymon, prisonnier du comte de Montbéliard.

Le comte Louis de Neuchâtel, oncle d'Aymon de Montagny, avait épousé Jeanne, fille de Jean II, sire de Montfaucon; il était mécontent de la dot donnée à sa femme et accusait Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, de retenir une partie de la dot de sa nièce Jeanne.

Le comte Louis se crut assez fort pour obliger par les armes le sire de Montbéliard à mieux doter sa nièce. Vers 1350, il lui fit la guerre et parmi ses troupes on voyait son neveu le seigneur de Montagny, l'aventureux Pierre II d'Aarberg et le chevalier Nicolas (Nicod) de Blonay. Ils furent tous les trois fait prisonniers par le comte de Montbéliard qui réclama une forte rançon pour chacun d'eux. Nicod de Blonay dut payer 22 000 florins, le comte d'Aarberg 20 000. La rançon d'Aymon de Montagny n'est pas connue. Le comte Louis en paya probablement une partie. Othon d'Everdes, pris aussi par les Bourguignons fut cautionné pour sa rançon par le comte de Gruyère.

Les années suivantes, à Montagny les ventes et les emprunts se multiplient pour payer la rançon et une vingtaine d'années après l'évènement on voit Guillaume fils d'Aymon faire un arrangement pour 800 florins d'or avec Jacques, bâtard de Grandson, qui, avec sa femme Françoise d'Everdes, avait avancé la somme de 1500 florins pour la rançon d'Aymon²!

Hugo et Fauconnet de Montagny.

A cette époque, on commence à trouver dans les actes publics la mention d'une famille dite « de Montagny », dont

¹ Mém. et Docum. S.H.S.R. XXII, p. 141.

² Hisely. Gruyère I 283; Arch. de Turin.

le nom vient probablement du lieu de son origine. Hugo ou Hugues de Montagny fut reçu bourgeois de Fribourg le 19 janvier 1351 ; il était héritier de Perrussette de Montagny. Deux ans plus tard un Fauconnet de Montagny, père de Pierre, était aussi admis à la bourgeoisie. La famille d'un Jeannot de Montagny avait des possessions à Payerne et dans les villages environnants ¹.

Cette famille descendait-elle de celle des seigneurs de Montagny ? Malgré toutes les recherches, aucun document n'a encore pu donner une réponse affirmative. Cependant, la descendance de plusieurs membres de la famille seigneuriale est encore inconnue. Nous avons vu un Henri de Montagny et ses enfants posséder une maison à Estavayer. Théobald de Montagny, frère de Guillaume II avait selon un généalogiste, épousé une Nicolette d'Avenches. Eut-il des enfants ? On ne sait. Hugo et Fauconnet, ses contemporains, n'étaient point ses descendants.

(A suivre.)
